

LE CONSEIL MUNICIPAL EN BREF - lundi 16 décembre 2019

Extension d'un élevage porcin sur la commune d'Hillion

L'EARL Le Corguillé, exploitant un élevage porcin naisseur-engraisseur partiel, présente un projet d'agrandissement (réaménagement de bâtiments existants et construction d'un bâti neuf).

Le permis de construire a été déposé le 17 mai 2019 et délivré le 14 juin 2019.

Sur ce point à l'ordre du jour, monsieur le maire a accepté les interventions de l'association « Halte aux Marées Vertes » et les porteurs de projet amenant l'échange autour de ce projet.

L'avis de la Commission Locale de l'Eau est sollicité pour se prononcer sur ce dossier.

Charte d'engagement des partenaires du Plan Climat Air Energie Territorial de Saint-Brieuc Armor Agglomération (PCAET)

Le PCAET de Saint-Brieuc Armor Agglomération a été approuvé par délibération du 26 septembre 2019.

Il constitue le document-cadre de planification en matière de lutte contre le réchauffement climatique et renforce la transition énergétique et climatique sur l'agglomération.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - débat au sein des conseils municipaux sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Le PADD définit les orientations du projet d'urbanisme ou d'aménagement de l'ensemble des communes concernées. Il a été élaboré en tenant compte d'une part, des conclusions du diagnostic territorial réalisé début 2019 et d'autre part, en compilant les orientations des différents documents approuvés récemment à l'échelle intercommunale.

Attribution du marché de travaux d'aménagement du bourg de Saint-René

Par délibération du 24 juin 2019, le Conseil Municipal a validé le PRO de l'aménagement du bourg de Saint-René pour un montant estimatif de 1 559 377,18 euros HT.

Une consultation publique en procédure adaptée a été lancée pour un marché de travaux d'aménagement du bourg de Saint-René ; marché composé de deux lots.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 25 novembre 2019 pour analyser les offres.

L'avis de la CAO est suivi pour l'attribution des lots.

Le lot 1 est attribué à la société Eiffage Route pour la partie Terrassement-Voirie - Eaux pluviales pour un montant de 989 453,75 euros HT.

Le lot 2 est attribué à la société Jardin Services pour la partie Revêtements spécifiques - Maçonnerie - Menuiserie - Espace vert pour un montant de 437 214,45 euros HT.

Avenant : convention publique d'aménagement pour la réalisation d'un lotissement communal

Le 6 décembre 2018, la commune d'HILLION a signé avec la SPL Baie d'Armor Aménagement une convention publique d'aménagement pour la réalisation du lotissement « Les Plages ».

Le 22 novembre 2019, un permis d'aménager modificatif a été accordé en vue d'accueillir une opération de logement social et de créer deux lots supplémentaires.

Suite à la réunion du Comité Technique, l'avenant est adopté et a pour finalité la prise en charge par la SBL Baie d'Armor Aménagement du coût du raccordement des eaux pluviales pour la somme de 31 795 euros.

Cession de terrain à « La petite clôture »

Par courrier en date du 18 octobre 2019, monsieur Lionel COLAS a manifesté son souhait d'acquérir une partie de la parcelle communale cadastrée ZW n°34p d'une superficie d'environ 131,80m².

Après consultation de l'exploitant actuel, le GAEC de Faouët, il s'avère que l'emprise concernée, de forme triangulaire, est de par sa configuration, difficilement exploitable avec leurs engins agricoles.

Une partie de la parcelle est cédée à monsieur Lionel COLAS, propriétaire de la maison d'habitation située en continuité, pour un montant de 19,73 euros par mètre carré (évaluation de France Domaines) et selon des modalités à respecter.

Création de cheminements doux - acquisition de terrains route des Quilles et rue des Jonchais

La commune d'HILLION a décidé de créer des cheminements doux permettant à terme de relier le bourg d'Hillion au bourg de Saint-René en passant par le hameau des Quilles.

A cette fin, il est nécessaire d'acquérir les terrains indispensables pour la réalisation du tronçon « hameau des Quilles ».

Les propriétaires ayant donné leur accord, une partie des parcelles sera acquise pour un montant de 10,00 euros le mètre carré, eu égard aux différentes ventes établies précédemment sur la commune et selon des modalités à respecter.

Renouvellement de la convention avec Saint-Brieuc Armor Agglomération pour l'intervention du service commun d'application du droit des sols

Les modalités de travail entre les communes et ce service d'application du droit des sols, mis en place en septembre 2015, ont été définies dans le cadre d'une convention de création du service commun.

La convention initiale était arrivée à son terme, elle est renouvelée pour la période 2020-2025.

Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux (DETR) 2020 pour l'aménagement du bourg de Saint-René

Par délibération du 24 juin 2019, le Conseil Municipal a validé le PRO de l'aménagement du bourg de Saint-René.

Une subvention de l'État est sollicitée pour les travaux de la tranche conditionnelle 1 de l'aménagement du bourg de Saint-René, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Il s'agit de la phase 2 des travaux de sécurité du projet.

Demande de subventions : aménagements de sécurité sur voies communales

La commune investit chaque année une part de son budget investissement pour réaliser des travaux de sécurité sur son réseau routier.

Pour 2020, des aménagements de sécurité et de développement de modes doux de déplacement seront réalisés rue de la Petite Gare, impasse du Clos de l'Épine et à Fortville.

Une subvention de l'État sur ce programme sera demandée au titre de la DETR et différentes aides pouvant être allouées à ce projet seront sollicitées (auprès du Conseil Départemental au titre des Aménagements de Sécurité, auprès de la Préfecture des Côtes d'Armor au titre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière et de tout autre financeur susceptible d'allouer des fonds).

Transfert de charges - validation des rapports de la CLECT et des variations de DAC pour 2019

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 6 novembre 2019 pour calculer les charges transférées sur plusieurs sujets, conformément au Code Général des Impôts (article 1609 nonies C).

Ces charges seront imputées sur les Dotations d'Attribution de Compensation (DAC) des communes concernées comme chaque année.

Perte sur créances irrécouvrables

La Direction Générale des Finances Publiques a adressé à la commune, une demande de mandat relatif aux pertes sur créances irrécouvrables établi en date du 14 novembre 2019.

La créance concernant des prestations périscolaires est admise en créances éteintes pour un mandat de 68,62 euros, suite à une décision du 11 novembre 2019 de la Commission de surendettement des particuliers des Côtes d'Armor.

Tarifs communaux 2020

Les tarifs communaux en vigueur font, chaque année, au mois de décembre, l'objet d'un examen avant une éventuelle actualisation.

Comme pour 2019, il n'y a pas d'augmentation des tarifs communaux pour l'année 2020. Seul un ajout de 60 euros est adopté concernant un forfait de nettoyage pour le logement situé au-dessus de l'école du bourg d'HILLION.

Validation des dépenses en investissement pour des valeurs unitaires inférieures à 500€

Le Conseil Municipal a compétence pour décider qu'un bien meuble de faible valeur soit imputé en section d'investissement, à partir du moment où ce bien revêt un caractère de consistance et de durabilité.

La liste de biens présentée, dont la valeur unitaire est estimée inférieure à 500€, est validé en dépenses d'investissement.

Chantier d'insertion des Brigades Vertes : reconduction de la convention pour l'année 2020

La convention annuelle pour le chantier cantonal d'insertion est renouvelée au titre de l'année 2020 pour un montant de 2 974,80 euros sur la base de deux semaines d'intervention.

Chantier d'insertion des Brigades Vertes : convention entretien des abords de rivières, cours d'eau, fossés pour l'année 2020

Une convention spécifique d'actions d'insertion avec l'Association des Brigades Vertes est mise en place au titre de l'année 2020 pour un montant de 1 500 euros sur la base d'une semaine d'intervention pour des prestations d'entretien de rivières, cours d'eau et fossés.

Groupement de commandes pour la fourniture de denrées bio : renouvellement de la convention

Depuis le 25 mars 2013, la commune d'HILLION adhère au groupement de commandes pour la fourniture de denrées alimentaires bio. Ce marché, porté par la commune de Plérin, prend fin à l'été 2020.

Compte tenu du bilan positif de la convention qui arrive à échéance, et afin de permettre de poursuivre l'initiative de la commune en la matière, l'adhésion du groupement de commandes est renouvelée pour une période de trois années à compter du 1^{er} septembre 2020.

Adoption d'un transfert de compétence en matière de santé pour Saint-Brieuc Armor Agglomération

Par délibération du Conseil d'Agglomération du 26 septembre 2019, Saint-Brieuc Armor Agglomération a mis en place un transfert de compétence en matière de santé.

Le Conseil Municipal approuve ce transfert de compétence santé qui assure l'animation et la coordination de Contrat Local de Santé, l'ingénierie, l'accompagnement technique et la mise en œuvre de projets facilitant l'accès aux soins et l'accès aux professionnels de santé, et le soutien financier sous forme de fonds de concours ou subvention pour favoriser l'accès aux soins.

Convention de servitude GRDF Bretagne / commune d'Hillion

La société GrDF a régularisé avec la commune d'HILLION une convention de servitude sous seing privé en date du 23 avril 2019, relative à l'implantation d'une canalisation de gaz et tous ses accessoires, sur la parcelle située à HILLION, cadastrée section BB, numéro 211, rue de Fontreven.

La publication d'un acte de servitude est approuvée, conformément aux termes de la convention ; les frais liés à cette opération étant à charge de GrDF.